

EQUIPEMENT HALTE GARDERIE LES EXPLORATEURS

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 – Mission

L'équipement Les Explorateurs est un établissement d'accueil au sens défini par le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 modifié par les décrets n° 2007-230 du 20 février 2007 et n° 2010-613 du 7 juin 2010.

Article 2 – Organisation

La direction de l'établissement est assurée par une éducatrice de jeunes enfants.

Article 3 – Règlement de l'équipement

Le règlement général de fonctionnement de l'accueil occasionnel s'applique à l'équipement. La structure propose également un accueil d'urgence dans le cadre de l'accueil occasionnel en fonction des places disponibles.

Article 4 – Conditions particulières d'accueil

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Les lundis, mardis et jeudis :

- matin : 8h30 – 11h30

- après-midi : 13h30 – 17h30

Les mercredis et vendredis :

en continu de 8h30 à 17h30

L'établissement d'accueil est fermé les trois premières semaines d'août.

L'établissement ne fournit pas les repas. Ceux-ci sont apportés par les parents, dans un sac isotherme.

Les aliments à réchauffer doivent être contenus dans une boîte plastique hermétique, spéciale micro-ondes. Toutes les boîtes, yaourts, compotes et biberons doivent être étiquetés au nom et prénom de l'enfant.

Article 5 – Inscription

Le rendez-vous d'inscription est pris auprès de la directrice.

Article 6 – Réservation

Les réservations se font par créneaux horaires.

Les familles réservent 15 jours à l'avance.

Article 7 – Publicité

Un exemplaire du présent règlement est remis aux familles.

Un exemplaire est affiché dans l'établissement à la vue des familles.